

ENSEIGNANTS DE DROIT PUBLIC

Mouvement de l'emploi rentrée 2021

La campagne de mobilité des agents de droit public pour la rentrée scolaire 2021 est ouverte. Dates à retenir :

- **5 au 16 mars** : Cellules de l'emploi en région. Avis sur les résiliations et réductions
- **18 mars** : Publication des postes vacants dans une note de service.
- **1^{er} avril** : Examen des propositions de réduction et de résiliation de contrat en CCM.
- **2 avril** : Date limite d'envoi des candidatures pour les changements d'établissement.
Rappel: les agents en réduction ou en résiliation de contrat peuvent candidater même sans avoir fait de demande de principe.
- **6 au 24 avril** : Cellules de l'emploi en région pour avis sur les demandes de mobilités.
- **21 mai et 17 juin** : Examen des candidatures en CCM (1^{er} et 2^{ème} tour).
- **28 juin** : Recrutement possible d'agents non prioritaires.

**Pour te faire accompagner,
contacte nos élus à la CCM !**

christophe.ducrohet@snec-cftc.fr
06 83 79 28 80

stephane.prudet@snec-cftc.fr
06 04 19 83 97.



ENSEIGNANTS DE DROIT PUBLIC

Catégorie III

- ✓ **Listes d'aptitude au 1/9 - [NS 2021-143](#)**
2 promotions pour la catégorie II
3 promotions pour la catégorie IV
Dossier au plus tard le **18 mars 2021**
- ✓ **Listes d'aptitude EPS - [NS 2021-144](#)**
4 promotions pour la catégorie II
6 promotions pour la catégorie IV
Dossier au plus tard le **18 mars 2021**

Temps partiel sur autorisation

Les enseignants à **temps complet** peuvent demander avant **fin mars** une autorisation de travail à temps partiel. Les heures libérées ne peuvent pas être contractualisées pour un autre enseignant. L'enseignant peut retrouver son temps plein si la DGH le permet.
NS 2019-696.

Voir suite en page 2

FICHE DE POSTE DES AGENTS DE DROIT PUBLIC

Un groupe de travail tripartite (administration, fédérations et organisations syndicales) s'est réuni le **18 février 2021** pour faire un **bilan** de l'élaboration de la fiche de poste (Annexe 2).

Le **SCA** (Suivi de stage - Concertation - Autres) doit être clarifié en début d'année. L'attribution du **suivi de stage** doit se faire en concertation avec l'équipe pédagogique. La fiche technique du SCA de 2018 sera à nouveau transmise afin de comprendre notamment les « **Autres** » missions possibles.

La **fiche de poste** : Sur proposition du Snec-CFTC, la DGER demande que les fiches de poste soient mieux expliquées aux agents. **La fiche provisoire devra être donnée fin septembre !** Cette avancée permettra de réguler les erreurs et de signer la fiche définitive au plus tard début novembre. A partir de son enquête, **le Snec-CFTC a fait d'autres propositions** pour compléter la fiche et attend la réponse du ministère.

Salariés CNEAP - GOFPA : négociations en cours !

Un **accord** a été signé pour prolonger les textes conventionnels du CNEAP et du GOFPA jusqu'au **31 août 2022**.

Cet accord permet de redonner du **temps** aux négociations et de retrouver un peu de **sérénité** dans l'ambiance chaotique provoquée par la dénonciation du collègue employeur et les tergiversations du ministère sur la représentativité des organisations syndicales dans la branche Enseignement agricole privé.

Les négociations de la prochaine convention collective des salariés de l'Enseignement agricole privé sont donc en cours depuis **janvier 2021** et devraient se poursuivre au rythme soutenu de deux jours par mois.

Le Snec-CFTC ne relâche pas pour autant son attention et son action. Dès les premières commissions, nous avons fait des propositions pour défendre un dialogue social efficace et loyal. Le Snec-CFTC maintient **qu'une convention collective doit être un vrai socle, commun à tous les salariés** ; la branche professionnelle doit aussi être en capacité d'observer et analyser la réalité du dialogue social dans les établissements.

Le Snec-CFTC a également demandé une modernisation des moyens des organisations syndicales dans les établissements pour permettre aux salariés d'exercer pleinement leur droit syndical à l'information et à l'engagement. **Plus les salariés (et les chefs d'établissement) seront formés et informés, plus le dialogue sera riche et constructif.**

C'est le pari du Snec-CFTC !